

types d'aides	Description	contact pour plus d'information et modalités de sollicitation
FDAT Vie Educative (équipements scolaires, petite enfance, enfance et équipements sportifs)	<p>Le FDAT vie éducative finance prioritairement les projets de construction, d'extension et/ou de rénovation d'équipements scolaires favorisant les regroupements pédagogiques. Il peut également financer les projets de travaux favorisant les économies de fonctionnement (isolation, chauffage...) et la sécurité (systèmes sécurité incendie, alarmes, dispositifs anti-intrusion...).</p> <p>Les équipements sportifs pris en compte doivent prioritairement être dédiés à la pratique sportive des collégiens et ouverts au territoire. Ainsi, sont principalement concernés les gymnases.</p> <p>Enfin, les projets d'équipements pour la petite enfance et l'enfance doivent être implantés sur les territoires prioritaires définis dans l'axe relatif à l'accueil de la petite enfance du schéma départemental de services aux familles. Il peut s'agir de structures pour l'accueil du jeune enfant de type crèche ou multi accueil, mais aussi de maison d'assistantes maternelles pour lesquelles une aide forfaitaire à l'installation pourra être attribuée.</p>	<p>Direction culture jeunesse et sports Hôtel du département 12, Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX 02 32 31 50 12</p>
FDAT Equipements culturels	<p>Le FDAT équipement culturels finance prioritairement les équipements liés à la lecture publique en lien avec son plan départemental de développement.</p> <p>Par ailleurs, le Département soutient le financement d'autres types d'équipements culturels (salles de spectacle, écoles de musique, cinémas, etc.).</p> <p>Dans tous les cas, le Département tiendra compte de la qualité du projet de développement culturel, des capacités financières du porteur de projet - notamment sur le fonctionnement à venir de l'équipement, et de sa capacité à assurer les services attendus au public.</p>	
FDAT Développement touristique	<p>Le FDAT développement touristique finance la montée en gamme touristique des sites prioritaires dans le schéma départemental du tourisme et répondant aux thématiques suivantes : médiéval, cyclotourisme, impressionnisme, fluvestre, circuits courts, slow life, villes et villages de charme, espaces naturels.</p>	<p>Direction de l'aménagement du territoire Pôle attractivité du territoire 12, Boulevard Georges Chauvin 27000 EVREUX 02 32 31 63 97</p>
FDAT Attractivité du territoire	<p>Le FDAT attractivité du territoire finance l'aménagement ou la reconversion de zones d'activités et soutient le développement d'une offre immobilière attractive et adaptée aux besoins des entreprises, en particulier des zones tertiaires à proximité des gares (pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, villages d'artisans, plateformes de télétravail...).</p>	<p>Direction de l'aménagement du territoire Pôle attractivité du territoire 12, Boulevard Georges Chauvin 27000 EVREUX 02 32 31 50 93</p>
FDAT Equipements de Vie Sociale	<p>Le FDAT équipements de vie sociale finance prioritairement des projets structurants, nécessaires à la satisfaction des besoins en accès aux services de proximité de la population et à l'animation du projet socioéducatif local. L'objectif est de renforcer l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité et de développer les mutualisations des services, soit en créant de nouvelles implantations, soit en recherchant une meilleure articulation des services déployés sur le territoire par l'extension d'un équipement existant. Une attention particulière est donc portée à la prise en compte de l'offre existant sur le territoire mais aussi dans les communes limitrophes. Par exemple, une synergie pourra être recherchée entre les Maisons de service au public (MSAP) et les Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) sur certains secteurs prioritaires. En outre, les équipements s'intégrant dans un projet plus global d'aménagement, par exemple de revitalisation de centre bourg ou de rénovation urbaine seront privilégiés.</p> <p>En milieu rural, les zones privilégiées seront les secteurs géographiques dans lesquels les temps d'accès sont élevés pour une large part des opérateurs de services, tels qu'ils ressortiront du diagnostic du futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.</p>	<p>Direction de l'aménagement du territoire Pôle ingénierie aux territoires 12, Boulevard Georges Chauvin 27000 EVREUX 02 32 31 50 34</p>
FDAT Cadre de vie	<p>Le FDAT Cadre de Vie soutient l'émergence des opérations d'aménagements urbains et paysagers, de valorisation d'espaces publics, dans le cadre d'un projet global et en soutien à des politiques de revitalisation des centres bourgs.</p>	
FDAT Innovation, cohésion sociale ou territoriale	<p>LE FDAT Innovation soutient l'émergence d'opérations innovantes répondant aux besoins spécifiques des territoires.</p>	
Soutien à la restauration et à la préservation du patrimoine, dispositif "Mon village mon amour"	<p>aide aux travaux de conservation-restauration</p>	<p>http://www.eure-en-ligne.fr/cp27/accueil_eure_en_ligne/sphere_compences/thematique_culture/mon_village_mon_amour Conservation départementale du patrimoine 02.32.31.94.83 catherine.marteil@eure.fr</p>
Soutien à la mise en place de programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG, Plan de Sauvegarde)	<p>Soutien les collectivités dans la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'habitat privé (opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH ou programmes d'intérêt général - PIG ou opérations programmées d'amélioration de l'habitat-revitalisation rurale OPAH-RR ou opérations programmées d'amélioration de l'habitat-revitalisation urbaine - OPAH-RU ou opérations programmées d'amélioration de l'habitat-copropriétés ou Plan de Sauvegarde)</p>	
Soutien à la démolition / réhabilitation de logement locatifs sociaux	<p>Pour accompagner les bailleurs sociaux dans la mise en œuvre de leurs plans stratégiques de patrimoine. Le Département accompagne donc financièrement les opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux au bénéfice d'un meilleur confort pour les locataires et d'une meilleure attractivité des logements.</p> <p>Le Département accompagne également les opérations de démolition de logements locatifs sociaux afin de prévenir la formation de friches d'habitat.</p>	<p>Direction de l'aménagement du territoire Pôle ingénierie aux territoires 12, Boulevard Georges Chauvin 27000 EVREUX 02 32 31 50 33</p>
Soutien à la création de logement locatifs sociaux	<p>Pour accompagner le développement de solutions de logement à loyers maîtrisés pour les publics prioritaires du Département (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, ménages les plus fragiles). Les opérations retenues seront de type résidences jeunes, résidences sociales, résidences intergénérationnelles ou encore logements adaptés à l'autonomie des personnes.</p>	
Soutien à la réhabilitation / création de logements locatifs communaux	<p>Pour soutenir les communes souhaitant développer une offre locative de proximité. Le Département accompagne la création de logements locatifs communaux dans un patrimoine bâti existant (transformation d'usage) ou la remise sur le marché de logements communaux vacants.</p> <p>Le Département accompagne également les communes pour la réhabilitation de ce patrimoine.</p>	
Maintien des derniers commerces	<p>Subvention accordée pour le maintien ou la création du dernier commerce de proximité en milieu rural par branche d'activité.</p>	<p>Direction de l'aménagement du territoire Pôle attractivité du territoire 12, Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX 02 32 31 64 79</p>
Soutien à la planification urbaine intercommunale	<p>Soutenir l'élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux (PLUI ou SCOT).</p>	<p>Direction de l'aménagement du territoire Pôle ingénierie aux territoires 12, Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX 02 32 31 50 34</p>
Dispositif en faveur de la mobilité alternative : desserte zones d'activité, aires de covoiturage	<p>accompagnement des collectivités principalement sur trois types d'interventions : liaison douce le long du réseau routier départemental, création d'aire de covoiturage locale, actions valorisant les mobilités alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Les bénéficiaires sont les EPCI et les communes.</p>	<p>http://vosaides.eure.fr/Extranet/extranet/login</p>
Dispositif assainissements en traverse	<p>contribution à des aménagements hydrauliques en agglomération sur routes départementales uniquement. Cette mesure permet aux collectivités d'engager un aménagement de qualité des routes départementales en traverse d'agglomération et d'accompagner des projets de développement local. Les bénéficiaires sont les communes ou les groupements de communes disposant de la compétence voirie.</p>	<p>http://vosaides.eure.fr/Extranet/extranet/login</p>
sécurité routière (amendes de police)	<p>soutien à l'amélioration de la sécurité routière en participant au financement d'études ou de travaux y afférent, en agglomération sur route départementale ou sur voie communale. Les bénéficiaires sont les communes de moins de 10 000 habitants, hors communes membres des structures intercommunales bénéficiant de l'aide directe de l'État.</p>	<p>http://vosaides.eure.fr/Extranet/extranet/login</p>
Dispositif vidéo surveillance et sécurisation des espaces publics et des écoles aligné sur le FIPD État	<p>aide alignée sur le FIPD État, destinée à faciliter l'émergence des projets de sécurité des espaces publics portés par les communes et EPCI (projets de vidéo-protection) et de sécurisation des écoles primaires.</p>	<p>http://vosaides.eure.fr/Extranet/extranet/login</p>